

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt et un, le douze avril à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 6 avril 2021, s'est réuni à l'Hôtel de ville sous la présidence de Nicolas CRIAUD, Maire.

Étaient présents : Nicolas CRIAUD - Audrey PERDEREAU - Frédéric DUNET - Anouk PAOLOZZI-DABO - Denis LENORMAND - Ghislaine HERVOCHE - Xavier FOURNIER (quitte la salle à 20h47) - Catherine LACROIX - Laurent CHASSAING – Rose-Anne MOREAU - Joseph GAULTIER - Jacques GUIHÉNEUF - François FONTAINE - Yannick DANIO - Isabelle MELLOUET - Joëlle URVOIS - Gwénaëlle MORVAN - Gwendoline MORAND-GABARD (arrivée à 18h20) - Anthony PEDRON - Caroline LEBEAU - Florence PENOT-MARTINEAU - Stéphane SIMON - Audrey DUBOIS - Guillaume GENRE - Nicolas RENAUD - Jean-Noël DESBOIS - François PAGEAU - Gaëlle ESTAY - Charles de KERSABIEC - Jean-Luc BAHOLET - Sylvie COSTES - Catherine BAILHACHE.

Étaient excusés : Mercédès FORGE donne pouvoir à François PAGEAU – Xavier FOURNIER donne pouvoir à Nicolas CRIAUD (pour les délibérations n°20, n°21, n°22, n°23)

Secrétaire de Séance : Denis LENORMAND

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose de désigner Denis LENORMAND secrétaire de séance ; ce dernier procède à l'appel nominal des élus.

Monsieur le Maire informe les élus qu'il a été fait le choix de réunir le Conseil Municipal de ce soir dans la salle du Conseil Municipal. Il précise que les réunions des assemblées délibérantes ne sont pas soumises à une jauge de 10 m² par personne. Néanmoins, compte tenu de la dégradation de la situation sanitaire et la diffusion de nouveaux variants dans le département, le respect des gestes barrières doit être renforcé et les règles d'accueil du public strictement respectées.

Monsieur le Maire indique avoir reçu une question orale de Madame BAILHACHE ; ainsi que le prévoit le règlement intérieur de notre assemblée, celle-ci sera traitée en fin de Conseil.

A l'issue de l'appel, Monsieur le Maire soumet à l'approbation de l'Assemblée délibérante le procès-verbal du Conseil Municipal du 8 mars 2021.

Catherine BAILHACHE souhaite faire une remarque puisque les modifications qu'elle a demandées ont été acceptées. Ainsi, suite à la remarque de Monsieur le Maire sur les commissions, elle précise qu'elle gardera la maîtrise des sujets qu'elle aborde et note que les questions posées au sujet du budget sont restées sans réponses.

Monsieur le Maire demande à Denis LENORMAND de bien vouloir apporter les éléments de réponse à Catherine BAILHACHE.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

01 Maintien ou non de Madame Anouk PAOLOZZI-DABO dans ses fonctions d'adjointe au Maire

En préambule, Monsieur le Maire souhaite faire la déclaration suivante :

« Tout d'abord, je tiens à vous préciser que ce n'est pas de gaieté de cœur que je soumets à votre vote cette première délibération. Soyez assurés qu'à aucun moment lors de la constitution concertée de notre liste Guérande Avance, je ne pensais être contraint de le faire.

Toutefois, afin que tous les Guérandais et les Guérandaises puissent connaître les raisons qui m'ont amené à cette extrémité, je tiens avant tout à vous informer des circonstances et des faits.

Tout d'abord, alors même que le calendrier électoral prévoyait des élections départementales au mois de mars, j'ai su mi-janvier que 3 élus de la Majorité avaient l'ambition de se présenter lors de ces prochaines élections. Ces trois candidatures étaient toutes légitimes et ils étaient libres de le faire. Toutefois, je ne pouvais entendre que 3 colistiers s'affrontent dans des équipes différentes et divisent de facto la liste majoritaire. J'ai informé les 3 candidats de la Majorité ainsi que l'ensemble des élus de mon équipe, qu'au nom de la solidarité nécessaire à l'intérêt de l'action de la Majorité et pour éviter les manœuvres intestines toujours nuisibles à l'intérêt général de l'équipe et à la bonne gestion de la Collectivité, nous ne soutiendrions qu'un seul candidat représentatif de l'ensemble de notre groupe. En tant que Maire, j'ai ainsi été très clair et les ai informés que dans l'hypothèse où ces adjoints considéraient que leur liberté individuelle de se présenter faisaient fi de l'intérêt collectif en privilégiant leur intérêt personnel et les amènerait ainsi à se marginaliser délibérément de la dynamique de l'équipe majoritaire, que je leur demanderai donc de me remettre leur délégation d'Adjoint. Cette règle était connue de l'ensemble des élus de la Majorité. C'est donc en toute connaissance de cause que la délibération que je vous soumets pour le maintien ou non de Madame Anouk PAOLOZZI DABO, que cette dernière a décidé de se porter officiellement candidate aux élections départementales, candidature que j'ai apprise dans la presse comme de très nombreux membres de la Majorité.

Je me suis toujours attaché avec tous les élus du Conseil Municipal à agir avec transparence et loyauté et j'attendais là encore que ce concept soit appliqué de manière réciproque.

Je me suis toujours engagé à dire ce que je fais et faire ce que je dis afin de ne jamais trahir mes interlocuteurs.

C'est là le sens de mon engagement auprès des Guérandais et c'est là le sens de l'engagement de notre équipe.

J'ai donc et comme le précise la délibération, pris un arrêté de retrait de délégation en date du 6 avril 2021 qui a été transmis à la Préfecture. »

A l'issue de sa déclaration, Monsieur le Maire demande s'il y a des interventions ou des observations.

Anouk PAOLOZZI-DABO demande la parole et fait la déclaration suivante :

« Pour commencer, je tiens à rappeler clairement une chose.

La vraie question de cette délibération n'est pas ma candidature aux élections départementales.

La seule question qui vous est posée, ce soir, à vous tous représentants des Guérandais, est la suivante : Ai-je par mon comportement entravé le bon déroulement de l'action municipale ?

Monsieur le Maire,

Ai-je manqué d'assiduité dans mon poste d'Adjointe,

Ai-je une seule fois dévié de notre projet municipal,

Ai-je une seule fois manqué de soutenir un membre de notre équipe,

Ai-je une seule fois manqué de disponibilité pour vous mes chers collègues,

Ai-je une seule fois manqué à ma mission envers nos concitoyens ?

Car c'est la seule raison valable vis-à-vis de la démocratie, du respect de l'engagement républicain, de me soumettre ce soir à ce Conseil Municipal qui pourrait ressembler à un tribunal sans appel.

Je suis une Adjointe très impliquée, très engagée pour sa commune. Je n'ai à aucun moment trahi mon engagement auprès de cette équipe, auprès de Monsieur le Maire. J'ai toujours été fidèle et loyale.

J'ai participé activement à l'élection municipale, et si je dois le rappeler, j'ai également confirmé mon engagement lors de l'élection à la présidence de Cap Atlantique, en privilégiant, naturellement, ma commune qui est pour moi, ma seule priorité.

Je porte également mon engagement politique au service du territoire depuis bien longtemps et cette fidélité ne peut être sanctionnée.

Normalement, on retire une délégation quand il y a une erreur, quand il y a un risque pour la gestion des affaires communales, je n'en vois aucun. J'estime ce soir que le motif qui m'est reproché est totalement étranger à tout cela. Cette délibération est juridiquement incertaine et moralement injuste et infondée.

Je suis navrée que nous dépensions de l'énergie à traiter une affaire qui n'a pas sa place dans cette instance, dans un contexte où une majorité de nos concitoyens nécessite toute notre attention.

Vous allez donc chacun, individuellement, devant les Guérandais, faire le choix ou non, de me retirer ma fonction d'Adjointe.

Mais vous pouvez également, chacun, individuellement, devant les Guérandais, faire le choix de montrer que le travail et la fidélité sont des valeurs reconnues et défendues dans une démocratie.

Il ne peut être possible de sanctionner une personne sans faute réelle.

Ce choix, il vous est personnel et c'est à nous tous de prouver que la démocratie existe encore au sein de ce Conseil Municipal.

Je vous remercie. »

Monsieur le Maire donne la parole à Charles de KERSABIEC.

« Monsieur le Maire, Mes chers collègues,

Il nous est demandé aujourd'hui de prendre parti dans une bien étrange querelle qui ne devrait pas avoir sa place dans ce type d'assemblée à moins de vouloir la transformer en pétaudière.

De quoi s'agit-il ? D'une rivalité entre personnalités de la Majorité et d'ambitions contradictoires qui remontent probablement à plusieurs années.

Nous pourrions nous en désintéresser car ce n'est vraiment pas l'essentiel de ce qu'attendent de nous nos concitoyens qui doivent contempler ce spectacle avec pitié.

Pour autant, cette mésaventure mérite qu'on en tire des leçons pour nous éclairer sur ce Municipale et éviter que ces dysfonctionnements ne se répètent.

Je dois vous dire que je ne suis pas surpris par ce qui arrive.

Monsieur le Maire, j'ai eu – vous le reconnaîtrez - la franchise de vous l'exprimer par différents canaux avec la plus grande clarté : vous n'avez jusqu'à présent pas su éviter deux écueils qui vous reviennent aujourd'hui en boomerang : l'opportunisme et l'autoritarisme ;

L'opportunisme d'abord car à défaut d'être candidat sans étiquette vous avez voulu les collectionner toutes passant des LR, au soutien du Président de la République puis adhérent aux

principes de ceux qui voulaient rester entre les deux en attendant de savoir de quel côté pencherait la tendance et les sondages.

C'est votre droit le plus strict et cela vous a plutôt bien réussi aux élections mais pour gouverner c'est plus compliqué. Le grand écart n'est plus possible.

Vous le savez, « on ne sort de l'ambiguïté qu'à ses dépens » et vous en faites la cruelle expérience. Vous êtes coincé et ne pouvant plus contenter tout le monde vous êtes conduit à de mauvaises décisions.

Le deuxième écueil que vous n'avez pas su éviter c'est l'autoritarisme. C'est bien différent du charisme et du leadership. Dans le cas qui nous est proposé, vous avez clairement dérivé vers un abus de pouvoir car le Maire d'une commune ne peut considérer comme un crime de lèse-majesté ou de défiance, une candidature à un mandat territorial différent à moins bien sûr qu'il ne soit lui-même candidat...

Appliqueriez-vous la même sanction – si vous en aviez la possibilité - à votre premier Vice-président de Cap Atlantique, le Maire de Saint-Molf, Hubert DELORME qui vous rend bien des services mais qui ne vous a pas demandé a priori l'autorisation de se présenter lui non plus ? Allez-vous soutenir un candidat contre lui ? Cela manquerait pour le moins d'élégance et de reconnaissance.

Monsieur le Maire cette situation est lamentable mais encore une fois elle était prévisible.

Certains se sont offusqués quand je vous disais qu'on vous jugerait sur le Maire que vous vouliez être : arrogant ou à l'écoute, opportuniste ou loyal, beaucoup trouvaient drôle votre formule préférée à chaque question embarrassante : « C'est mon choix, dont acte ! », d'autres s'amusaient innocemment de la façon dont vous aviez congédié en 2020 ceux qui avaient soutenu votre candidature à la Mairie en 2018 mais tout ceci portait en germe cette dérive qu'explique en fait un manque criant de leadership ;

Monsieur le Maire ce n'est pas cette attitude sectaire qu'il fallait avoir.

Il fallait au contraire se réjouir de la multiplicité de candidatures issues de notre commune et en faire une force. Plutôt que de débattre de la place de Pierre ou de Paul, il fallait profiter de ces échéances pour initier dans votre Majorité – et pourquoi pas avec les Minorités - un débat sur les enjeux de Guérande vis-à-vis du Département, et ils sont nombreux. C'est cela que nos concitoyens attendent de nous : comment faut-il peser sur le Département et avec quelle stratégie pour qu'enfin la liaison Nord vers la Turballe évite les dangers grandissants à Clis ou sur le boulevard de Gaulle, quelle place pour la solidarité sociale ou la bonne marche de nos collèges dans l'intérêt des Guérandais... ? Tous les candidats auraient pu être concernés. Voilà quel aurait été le rôle d'un leader responsable : travailler et faire donner le meilleur de lui-même à chacun de ses collaborateurs, pour en tirer en synthèse un avantage collectif. A la place de quoi vous nous donnez le spectacle de vos querelles internes.

Elles ne nous intéressent pas !

Pour ma part je laisserai votre équipe se décider, après l'avoir éclairée sur les vraies causes de cette affaire et personnellement je m'abstiendrai tout en laissant mes colistiers se déterminer comme ils le souhaitent (C'est comme cela qu'on fonctionne chez Nouveau Souffle !). En revanche, pour que chacun puisse se décider sans pressions extérieures, et n'ayant aucun goût pour les mises à mort publiques par pouce levé ou abaissé, il me semble indispensable de procéder dignement à un vote à bulletin secret qui laissera chacun d'entre vous en toute indépendance, devant ses responsabilités. »

Monsieur le Maire cède la parole à François PAGEAU.

« Monsieur le Maire,

Nous avons été surpris à la lecture de l'ordre du jour de ce Conseil Municipal d'avoir à nous exprimer sur le sort d'une de vos Adjointes, Adjointe que vous avez choisie et dont vous souhaitez vous séparer pour des raisons un peu obscures. En fait, apparemment pour des raisons de divergences politiques, ce qui vous en conviendrez ne manquent pas de sel pour une liste qui se voulait à l'origine apolitique.

A l'occasion du premier Conseil Municipal de l'actuelle mandature, notre groupe avait mis l'accent au vu de la très faible participation aux dernières élections, sur la nécessité de redonner envie aux Guérandais d'aller voter et de faire en sorte qu'ils se réapproprient les affaires politiques.

Les soubresauts qui secouent aujourd'hui le Conseil et qui faut-il le rappeler ont déjà perturbé le Municipale précédent ne vont pas dans ce sens, et ne donnent pas une bonne image, c'est un euphémisme.

Notre intervention n'a pas pour objectif de donner des leçons, mais de vous signifier notre déception et de vous rappeler que nous sommes bien loin de l'unité et de l'énergie collective dont nous devrions faire preuve dans ces temps difficiles. Ces tensions, ces divisions, et l'ambiance délétère qui les accompagne ne peuvent contribuer à l'instauration d'un climat de travail efficace. Nous n'avons pas envie de rentrer dans vos querelles intestines même si nous pouvons être un peu surpris par cette démarche quelque peu brutale et directive.

Vous nous demandez de donner un avis. Chacun est libre ou pas de s'exprimer et de prendre position. Mais par respect pour les Conseillers Municipaux, qu'ils soient de la Majorité ou issus des Minorités, il nous semble important, que pour celles et ceux qui auront choisi de s'exprimer les valeurs d'une démocratie saine soient respectées par le biais d'un vote à bulletin secret.

Notre groupe a décidé de ne pas prendre part au vote.

Encore une fois, en faisant passer les intérêts particuliers et les ambitions personnelles avant les intérêts de la collectivité, nous sommes loin des missions que nous ont confiées les Guérandaises et les Guérandais.

Tout cela est navrant. »

Catherine BAILHACHE ne souhaite pas revenir sur le sujet mais dans un souci de démocratie, elle demande également un vote à bulletin secret.

Yannick DANIO demande la parole et fait la déclaration suivante.

« Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

J'ai été désagréablement surpris de découvrir il y a quelques jours ce projet de délibération n°1 : « Maintien ou non de Madame Anouk PAOLOZZI-DABO dans ses fonctions d'Adjointe au Maire ».

A cette heure encore, je me demande de quel intérêt général relève ce projet de délibération ?

Cela m'attriste. Je n'y vois pour ma part qu'un « règlement de compte personnel » dans le but d'écarter sans un quelconque débat démocratique, une brillante élue de la Majorité qui n'aspire jamais au repos. Et d'ailleurs, qui sera la prochaine, le prochain ?

Je regrette cette situation qui donne une fois de plus une image salie à la noblesse du mot POLITIQUE. Une image salie de l'engagement que nous avons toutes et tous, autour de cette table, au service des Guérandaises, des Guérandais, de la cité et de son territoire.

« La démocratie participative » à laquelle vous dites être attaché Monsieur le Maire, c'est accepté le débat, les contradictions, les différences qui nous font grandir.

Nul en ces lieux ne détient la vérité.

J'en appelle donc à l'apaisement, au respect des autres et de soi-même à la liberté absolue de conscience. Malheureusement si vote il doit y avoir qu'il se déroule à bulletin secret.

Merci ».

Denis LENORMAND prend la parole pour préciser « qu'il ne s'agit pas de querelle de personnes mais de respect de règles. Au sein de la Majorité, Nicolas CRIAUD, qui est notre tête de liste a exprimé un certain nombre de règles que nous avons partagées et sur lesquelles nous étions d'accord. Dans ces règles, il se trouve que sur les trois Adjointes qui avaient présenté leur candidature, un a respecté cette règle, un deuxième ne l'a pas respectée. Je trouve très regrettable qu'on en arrive à un débat public dans ce Conseil Municipal. Ce n'est pas ce que l'on voulait, ce n'est pas ce que l'on attendait. On est ensemble, on a été élu ensemble, pour agir pour les Guérandais. Notre conviction à tous et notre volonté à tous est de réussir notre mandature avec sincérité, loyauté, honnêteté et respect de nos engagements et de nos règles. Je regrette, au nom de la Majorité, qu'une règle n'ait pas été respectée et je trouve cela particulièrement dommageable que l'on soit autour de cette table sur ce sujet mais Anouk était au courant de cette situation, elle pouvait sortir la tête haute en reconnaissant que la règle du jeu était applicable à sa personne et de fait donner sa démission. Je tenais à rappeler cela à Yannick et aux personnes de notre Assemblée. »

Audrey PERDEREAU demande la parole et fait la déclaration suivante :

« Bonsoir à tous,

On vit très mal la chose, c'est indéniable, on n'avait pas envie de s'engager pour vivre ce type de situation et je représente la parole de bon nombre d'élus de la Majorité avec lesquels j'ai pu échanger forcément de tristesse et de résignation face à cette délibération. Je veux juste que l'on se rappelle une chose tous ensemble ici c'est pourquoi on s'est engagé auprès de Nicolas, pourquoi son programme nous a embarqués et pourquoi ses valeurs nous ont séduits et pourquoi nous sommes tous là au service de notre territoire. Ne l'oublions pas et restons unis face à cette situation. »

Isabelle MELLOUET demande la parole et fait la déclaration suivante :

« Je voulais exprimer mon sentiment face à la situation sur laquelle vous nous demandez de trancher ce soir.

Je me suis engagée dans la campagne pour apporter ma contribution à la vie de ma ville, vous m'avez choisi Monsieur le Maire pour être conseillère municipale, et je vous en remercie.

À l'instar de mes colistiers, j'ai des convictions politiques personnelles que j'ai choisi de mettre en parenthèse pour soutenir votre projet pour Guérande. À l'inverse d'une liste apolitique, je pense que notre équipe est faite de diverses sensibilités que vous avez su fédérer autour d'un projet commun démocratique pour Guérande et de fait sans étiquette clivante.

À ce premier niveau de responsabilité politique, nous nous devons d'être exemplaires dans notre ligne de conduite, nos engagements et notre implication dans la mise en œuvre de notre programme. Nous sommes et devons être les garants d'une réconciliation citoyens et action politique dans des échanges dénués de manœuvres d'un autre âge.

En d'autres occasions comme ces futures élections, ces sensibilités diverses qui nous composent, demandent à s'exprimer, cela ne me heurte pas si l'objectif poursuivi est toujours le rayonnement de ma ville de Guérande. »

Monsieur le Maire demande si les élus souhaitent un vote à bulletin secret.

VOTE pour « à bulletin secret » : 17 votants (Anouk PAOLOZZI-DABO - Catherine LACROIX - Joëlle URVOIS - Audrey DUBOIS - Anthony PEDRON - Isabelle MELLOUET - Gwendoline MORAND-GABARD - Yannick DANIO - Gwénaëlle MORVAN - Laurent CHASSAING - Jean-Noël DESBOIS - François PAGEAU - Gaëlle ESTAY - Charles de KERSABIEC - Jean-Luc BAHOLET - Sylvie COSTES - Catherine BAILHACHE)

Les assesseurs désignés sont : Nicolas RENAUD et Rose-Anne MOREAU

- Nombre de votants : 25
- n'ayant pas pris part au vote : 8 (Jean-Noël DESBOIS - François PAGEAU - Gaëlle ESTAY - Charles de KERSABIEC - Jean-Luc BAHOLET - Sylvie COSTES - Catherine BAILHACHE)
- suffrages blancs : 2
- suffrage nul : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 22

- Votes « Pour le maintien » 7
- Votes « Contre le maintien » 15

À la majorité absolue, le Conseil municipal s'est prononcé contre le maintien de Madame Anouk PAOLOZZI-DABO dans ses fonctions d'adjointe au Maire.

Monsieur le Maire présente les délibérations suivantes.

02 Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier (C.I.A.F.) de Guérande - La Turballe - Batz-sur-Mer – Élection des représentants de Guérande

À la demande des élus, Madame Alice PRISSARD, Directrice Générale des Services, décline les identités des différents candidats et donne lecture de leur lettre de motivation à se porter candidat pour siéger dans cette C.I.A.F.

Puis les élus procèdent au vote.

Se sont portés candidats à l'élection des propriétaires de biens fonciers non bâtis :

- Mme Jeannine AGAISSE
- M. Yves Loïc BOUGRO
- M. André DESBOIS
- Mme Martine GUIHO épouse DESBOIS
- M. Gérard LORIN
- M. Bertrand MENON
- M. Pierre MERCIER

Élection du 1^{er} titulaire (propriétaire)

Le nombre de suffrages exprimés étant de 32 (1 Blanc), la majorité requise est de 17 voix. Ont obtenu au premier tour :

*1^{er} tour du scrutin

- Mme Jeannine AGAISSE	9 voix
- M. Yves Loïc BOUGRO	11 voix
- M. André DESBOIS	1 voix
- Mme Martine GUIHO épouse DESBOIS	3 voix
- M. Gérard LORIN	1 voix
- M. Bertrand MENON	0 voix
- M. Pierre MERCIER	7 voix

*2^{ème} tour du scrutin

- Mme Jeannine AGAISSE	8 voix
- M. Yves Loïc BOUGRO	20 voix
- M. Pierre MERCIER	4 voix

M. Yves Loïc BOUGRO est élu 1^{er} titulaire

Élection du 2^{ème} titulaire (propriétaire)

Le nombre de suffrages exprimés étant de 29 (3 Blancs + 1 Nul), la majorité requise est de 15 voix. Ont obtenu au premier tour :

*1^{er} tour du scrutin

- Mme Jeannine AGAISSE	20 voix
- M. Pierre MERCIER	9 voix

Mme Jeannine AGAISSE est élue 2^{ème} titulaire

Élection du suppléant (propriétaire)

Le nombre de suffrages exprimés étant de 29 (4 Blancs), la majorité requise est de 15 voix. Ont obtenu au premier tour :

*1^{er} tour du scrutin

- M. André DESBOIS	1 voix
- Mme Martine GUIHO épouse DESBOIS	1 voix
- M. Gérard LORIN	1 voix
- M. Pierre MERCIER	26 voix

M. Pierre MERCIER est élu suppléant

Compte tenu de ce qui précède, **sont élus membres de la C.I.A.F de Guérande – La Turballe – Batz-sur-Mer :**

- **représentant les propriétaires**
 - **titulaires**
 - **M. Yves Loïc BOUGRO**
 - **Mme Jeannine AGAISSE**
 - **suppléant**
 - **M. Pierre MERCIER**

- **Monsieur le Maire, Nicolas CRIAUD représentera la Ville de Guérande.**

03 Désignation du représentant de la Ville siégeant au Conseil d'administration de l'O.G.E.C. Sainte-Marie & Saint-Aubin

Cette délibération ne suscite aucune remarque.

VOTE : Majorité – 4 Abstentions (Charles de KERSABIEC - Jean-Luc BAHOLET - Sylvie COSTES - Catherine BAILHACHE)

Ont été élues : - Titulaire : Ghislaine HERVOCHE – Suppléante : Caroline LEBEAU

04 Désignation du représentant de la Ville siégeant au Conseil d'administration de l'A.E.P. DIWAN GWENRANN

Cette délibération ne suscite aucune remarque.

VOTE : Majorité – 4 Abstentions (Charles de KERSABIEC - Jean-Luc BAHOLET - Sylvie COSTES - Catherine BAILHACHE)

Ont été élues : - Titulaire : Ghislaine HERVOCHE – Suppléante : Caroline LEBEAU

05 Désignation du représentant de la Ville siégeant au Conseil d'administration de l'O.G.E.C. Sacré-Cœur

Cette délibération ne suscite aucune remarque.

VOTE : Majorité – 4 Abstentions (Charles de KERSABIEC - Jean-Luc BAHOLET - Sylvie COSTES - Catherine BAILHACHE)

Ont été élues : - Titulaire : Ghislaine HERVOCHE – Suppléante : Caroline LEBEAU

06 Désignation du représentant de la Ville siégeant au Conseil d'administration de l'O.G.E.C. Saint Joseph de Pavie

Cette délibération ne suscite aucune remarque.

VOTE : Majorité – 4 Abstentions (Charles de KERSABIEC - Jean-Luc BAHOLET - Sylvie COSTES - Catherine BAILHACHE)

Ont été élues : - Titulaire : Ghislaine HERVOCHE – Suppléante : Caroline LEBEAU

07 Désignation du représentant de la Ville siégeant au Conseil d'administration de l'O.G.E.C. Sainte-Marie du Pouliguen

Cette délibération ne suscite aucune remarque.

VOTE : Majorité – 4 Abstentions (Charles de KERSABIEC - Jean-Luc BAHOLET - Sylvie COSTES - Catherine BAILHACHE)

Ont été élues : - Titulaire : Ghislaine HERVOCHE – Suppléante : Caroline LEBEAU

Monsieur le Maire donne la parole à Denis LENORMAND qui présente Jean-Christophe POCARD, nouveau Directeur des Finances de la Ville suite au départ de Cédric SUHARD. Il lui souhaite la bienvenue au nom du Conseil Municipal.

Puis la parole est donnée à François FONTAINE qui présente la délibération suivante.

08 Budget Principal 2021 – Pertes sur créances irrécouvrables – Créances éteintes

Selon Jean-Noël DESBOIS, ces créances ne portent pas sur des sommes importantes, mais comment peut-on expliquer cet écart au niveau des années, de 2016 à 2021 ? Les actions de recouvrement, notamment pour 2021 ont-elles été totalement épuisées ? Les familles concernées sont-elles orientées vers les services du CCAS ?

François FONTAINE rappelle que les créances éteintes s'imposent à la collectivité à la suite d'une procédure de surendettement et dès lors il n'y a plus de possibilité d'actions de recouvrement possible.

Monsieur le Maire confirme que ces personnes en difficulté sont bien évidemment prises en charge par le CCAS.

VOTE : Unanimité

09 Approbation des conventions d'adhésion au service de paiement en ligne PayFiP

Cette délibération ne suscite aucune remarque.

VOTE : Unanimité

10 Subventions de fonctionnement aux associations – Année 2021

Charles de KERSABIEC demande le regroupement des présentations de subvention dans un même Conseil Municipal. Il préconise que l'on puisse apporter un soutien aux associations dans ces démarches administratives.

Comme déjà évoqué en commission, Jean-Noël DESBOIS estime qu'il faut être ferme sur les dates butoir de dépôts de demande de subventions afin d'éviter d'avoir à débattre et à redébattre. Il aimerait également que l'on fasse apparaître les motifs de l'acceptation, l'augmentation ou la baisse de la subvention, une colonne concernant l'exercice précédent, et la liste des subventions refusées.

Monsieur le Maire précise que toutes les demandes de subventions qui arrivent en Mairie font l'objet d'une étude en Commission. Il enregistre la demande d'avoir une vision sur les sommes versées l'année N-1 ainsi que la connaissance des subventions refusées quel qu'en soit le motif.

Denis LENORMAND ajoute que seuls les dossiers complets sont étudiés en Commission. Il accepte que pour l'année prochaine, les services puissent aider les associations qui le souhaiteraient à préparer leur dossier de demande de subvention.

A la demande de Catherine BAILHACHE, il lui est précisé que les demandes de subventions des associations à vocation sociale sont étudiées par les services du Centre Communal d'Action Sociale.

VOTE : Unanimité

11 Terrasses – Exonération de la redevance d'occupation du domaine public au titre de l'exercice 2021

Audrey PERDEREAU rappelle que les restaurants, bars et salons de thé sont les activités qui ont eu le plus de jours de fermetures cumulés depuis le 14 mars 2020 soit 245 jours :

- Confinement I, du 14/03 au 02/06/2020 : 80 jours
- Confinement II et III (contrairement aux autres activités, ils n'ont pas réouvert), depuis le 30/10/2020 : 165 jours

Cela concerne plus d'une trentaine de commerces et l'on estime la recette générée par la redevance pour le motif des terrasses à 27 700€ pour l'année 2021.

Comme cela avait été fait en 2020, la Ville va également proposer une mesure de soutien à ces activités en donnant la possibilité, quand cela est possible, d'étendre ou de créer une terrasse à partir de la réouverture jusqu'au 30 septembre 2021.

Pour François PAGEAU, cette exonération est une bonne chose car elle soutient nos commerçants. Il aimerait néanmoins que les modalités de calcul ainsi que les sommes en jeu nous soient présentées en Commission.

Comment faire la part exacte des choses entre les périodes où les terrasses fonctionnent ou pas ?

Se pose en effet un problème d'équité entre les commerçants qui disposent de terrasses et les autres.

Il se demande si l'exonération s'étend aux commerçants du marché qui ont eu à souffrir eux-aussi d'une baisse de fréquentation pendant cette période de COVID.

Si l'on pousse le raisonnement, les commerçants ne sont pas les seuls à souffrir de la crise. Leurs employés au chômage et pour certains en fin de droit se retrouvent dans la difficulté. Que fait-on pour eux ?

Audrey PERDEREAU confirme que la Ville a engagé beaucoup d'autres actions. Ces actions ont d'ailleurs été évoquées en Commission Vie Economique et elle se tient à la disposition de celles et ceux qui le souhaitent pour exposer les actions engagées tels que les Cafés Commerçants organisés en visio conférence, chaque semaine, pour les commerçants qui souhaitent se connecter.

Monsieur le Maire précise que le marché a pu se tenir normalement depuis mai 2020 et que depuis le début de ce troisième confinement seuls les commerces alimentaires peuvent s'installer sur le marché.

Catherine BAILHACHE s'associe à cette décision qui est positive, cependant elle demande que cette mesure soit accompagnée d'une heure de gratuité des stationnements comme c'est le cas dans les villes environnantes.

Ghislaine HERVOCHE rappelle à François PAGEAU que pour les salariés et les citoyens les plus en difficulté, un groupe de travail a été mis en place au niveau du CCAS pour réfléchir à la manière de leur venir en aide notamment en étudiant la possibilité d'attribuer des aides sociales facultatives post-COVID.

VOTE : Unanimité

La parole est donnée à Catherine LACROIX.

12 Lancement d'une consultation pour un marché de maîtrise d'œuvre concernant la restauration des monuments historiques

En préambule, Catherine LACROIX apporte les précisions suivantes suite à des questions posées par les représentants des Minorités.

Pour rappel, le premier programme réalisé entre 2015 et 2021 de 2,5 millions d'euros a porté notamment sur les remparts (propriété SARVER, mail, pieds de remparts, zone B et porte de Saillé), sur la restauration des aménagements intérieurs de la porte Saint-Michel, ou encore la restauration de 10 vitraux de la collégiale Saint-Aubin.

Le deuxième programme pluriannuel de travaux sur les Monuments historiques de la cité prévu jusqu'en 2027 concernera en priorité la collégiale Saint-Aubin et les remparts. La chapelle Saint-Jean n'est pas protégée au titre des Monuments historiques et n'est donc pas concernée par ce programme.

L'enveloppe globale de ce programme de 6 ans validée avec le service de la Conservation Régionale des Monuments historiques (DRAC) a été fixée à 3 750 000 € HT. Elle comprend les travaux et la maîtrise d'œuvre assurant le suivi des travaux en conformité avec les autorisations données par l'Etat.

Cette enveloppe globale sera subventionnée par l'Etat à hauteur de 40%. La Ville va saisir également la Région qui avait accompagné le premier programme de travaux à hauteur de 20% pour signer une nouvelle convention de financement sur le modèle de la convention 2015-2021.

Par ailleurs, un travail des services est en cours pour optimiser et développer les demandes de subventions à l'ensemble des partenaires institutionnel publics (Europe, Conseil départemental, intercommunalité...). Le Comité Mécénat va également relancer les démarches et les actions auprès des financeurs privés (particuliers, entreprises, fondations...).

Concernant la rémunération de la maîtrise d'œuvre et le Code du patrimoine, la rémunération d'une équipe de maîtrise d'œuvre lors du suivi des travaux est un pourcentage fixé sur le montant des travaux. L'enveloppe des travaux de ce deuxième programme est, comme indiqué plus haut, définie en concertation entre la Ville et ses partenaires financiers, en particulier l'Etat.

Les 500 000 € précisés dans cette délibération est une estimation haute liée à un pourcentage estimé de rémunération de la maîtrise d'œuvre. Cette somme inclut également l'actualisation du diagnostic préconisée par l'Etat pour une enveloppe estimée 50 000 € HT.

A la suite de l'attribution de ce marché à l'offre la mieux-disante sur des critères de prix et de valeur technique, le Conseil municipal sera amené à voter le taux définitif de rémunération qui fixera le pourcentage de la maîtrise d'œuvre jusqu'à la fin du deuxième programme.

Concernant les contraintes liées à cette consultation, selon le Code du patrimoine, la maîtrise d'œuvre des travaux de restauration sur un immeuble classé doit être assurée par un architecte en chef des monuments historiques, un architecte du patrimoine (diplômé de l'école de Chaillot) ou par un architecte titulaire du diplôme de spécialisation et d'approfondissement en architecture mention « architecture et patrimoine » ou de tout autre diplôme européen reconnu équivalent.

De plus, l'architecte doit justifier de références de haut niveau en rapport avec l'opération envisagée et d'une expérience de dix années dans le domaine de la restauration du bâti ancien.

La Ville a l'obligation de transmettre à la DRAC le dossier de candidature du ou des architectes candidats susceptibles d'être retenus, cette transmission intervient avant la clôture de la procédure de sélection.

Selon Charles de KERSABIEC, la présentation de Catherine LACROIX est certes très détaillée et très aimable mais elle ne répond pas à la question. Les élus du groupe de Charles de KERSABIEC ne veulent pas cautionner un budget estimatif de maîtrise d'œuvre avant le lancement de l'appel d'offres, en effet ils se refusent à donner un blanc-seing avant de savoir ce qu'il en coûtera réellement.

Catherine LACROIX précise qu'il a été décidé avec les services de l'Etat d'avoir cette deuxième campagne de restauration qui va durer plus longtemps que la première. On va jusqu'en 2027. Le chiffre n'est pas sorti d'un chapeau, l'estimation actuelle des travaux est de 3 750 000 euros. Les honoraires du cabinet sont un pourcentage du montant des travaux ; ultérieurement, le Conseil Municipal aura bien à voter l'exactitude de ce budget. Aujourd'hui cette délibération est réglementaire et nécessaire pour lancer la consultation.

Catherine BAILHACHE remercie Catherine LACROIX car elle avait posé de nombreuses questions auxquelles elle a eu les réponses.

VOTE : Majorité – 7 « CONTRE » (Jean-Noël DESBOIS - François PAGEAU - Gaëlle ESTAY – Mercédès FORGE - Charles de KERSABIEC - Jean-Luc BAHOLET - Sylvie COSTES)

La parole est donnée à Joëlle URVOIS.

13 Tarifs 2021 Printemps Médiéval

Cette délibération ne suscite aucune remarque.

VOTE : Unanimité

La parole est donnée à Denis LENORMAND.

14 Remboursement des frais de déplacements pour mission temporaire ou stage de formation des personnels municipaux

Charles de KERSABIEC demande de contrôler et de rationaliser l'utilisation des véhicules de service, en particulier pour les trajets domicile-travail et les déplacements pour se rendre sur des lieux de stage.

Monsieur le Maire prend acte de cette remarque.

Selon François PAGEAU, les frais de déplacement ont donné lieu à de longs échanges au sein du Comité Technique de la Ville.

L'utilisation des véhicules de service aurait visiblement besoin d'un meilleur encadrement.

De mauvaises habitudes sont prises. Certains abus et dysfonctionnements sont constatés.

Résultat : le parc automobile n'est pas optimisé. Des agents qui auraient besoin d'utiliser certains véhicules ne peuvent pas en disposer. Du coup, ils utilisent leur véhicule personnel.

Ce qui entraîne des frais supplémentaires pour la collectivité. Comment peut-on y remédier ?

Monsieur le Maire dit que la Direction des Ressources Humaines va se pencher sur ce dossier.

VOTE : Unanimité

15 Renouvellement convention ACFI avec le CDG 44

Cette délibération ne suscite aucune remarque.

VOTE : Unanimité

16 Règlement formation et plan de formation 2021-2022

François PAGEAU dit que ce plan de formation a donné lieu à quelques échanges au sein du Comité Technique. Il a été convenu qu'il était nécessaire de rationaliser ces formations : nombre de personnes à former, pour quels travaux, pour quelle utilité ?

Une meilleure efficacité, un meilleur suivi et peut-être des économies sont sans doute envisageables.

Denis LENORMAND confirme qu'il sera attentif à ce que la formation soit efficace et utile aux agents.

VOTE : Unanimité

17 Mise à jour du tableau des effectifs

Charles de KERSABIEC a des inquiétudes sur la dérive concernant les frais de fonctionnement.

A cet égard, il souhaite que l'on soit attentif et rigoureux sur les frais de personnel.

VOTE : Unanimité

18 Recrutement par voie contractuelle. Emploi de chef de pôle droit des sols

François PAGEAU demande depuis combien de temps le poste est vacant, par qui ce travail est-il actuellement réalisé, et quelles seront les missions exactes de la personne recrutée.

Il est répondu à François PAGEAU que le poste est vacant depuis un mois et que la charge de travail a été répartie sur l'ensemble du service en attendant le recrutement.

Quant aux missions, elles sont reprises dans le document en annexe de la délibération.

Catherine BAILHACHE est étonnée de voir qu'il y a la veille juridique dans la définition de la fiche de poste car elle avait compris que cette mission était mutualisée avec Cap Atlantique.

Monsieur le Maire lui précise que le service Commande Publique est mutualisé mais pas le service Urbanisme.

Catherine BAILHACHE souhaite revenir sur la délibération N°17, en effet, le tableau des effectifs fait apparaître 35 postes vacants. Sont-ils budgétés ? Ne doit-on pas avoir un tableau des effectifs qui est celui de la réalité ? Chaque recrutement nécessitera l'ouverture d'un poste permettant de suivre ce dossier et maîtriser les dépenses de personnel.

Monsieur le Maire suggère à Catherine BAILHACHE de poser ce type de question plus technique en Commission.

VOTE : Unanimité

Monsieur le Maire présente la délibération suivante.

19 Mise en valeur du secteur sauvegardé. Renouvellement de la convention Région-Commune – Dispositif d'aide financière au sein du secteur sauvegardé

Cette délibération ne suscite aucune remarque.

VOTE : Unanimité

20 Convention d'adhésion « Petites villes de demain »

Charles de KERSABIEC fait la déclaration suivante :

« Monsieur le Maire, chers collègues,

Je ne voudrais pas doucher votre enthousiasme sur ce sujet mais je ne voudrais pas que nos concitoyens s'imaginent que ce dispositif représente le Graal du développement de notre commune.

Ce dispositif – dans les cartons de l'Etat depuis longtemps - a été élaboré en fait pour répondre à la détresse exprimée par les premiers gilets jaunes. Leur mouvement, on s'en souvient, a pris naissance dans les territoires semi-ruraux qui sont directement ciblés par ce dispositif

Celui-ci est en fait une présentation nouvelle et groupée dans un même portefeuille de différentes subventions et aides qui existent souvent déjà.

Il n'y a donc pas de révolution à attendre ni de manne tombée du ciel car outre le soutien à la conception, les subventions seront limitées même si elles sont évidemment toujours bonnes à prendre.

Ce qui me semble intéressant dans ce dispositif c'est qu'il va forcer votre équipe à adopter ce fameux plan guide.

A défaut de l'avoir établi en formalisant vos promesses de campagne, vous pourrez bénéficier de l'appui de l'ADDRN et du coordonnateur de projet et, si vous le souhaitez des idées et remarques des minorités.

Alors bienvenue au dispositif Petite Ville de Demain.

Bien évidemment l'arbre se jugera à ses fruits et aux réalisations concrètes qu'il permettra mais nous souhaitons pleine réussite à cette convention. »

Pour Catherine BAILHACHE, ce projet de petites villes de demain est ambitieux et prometteur.

Les orientations sont présentées sans interrogation des listes minoritaires, sans interrogation des habitants, des associations... nous avons ici un rappel du programme électoral de Monsieur CRIAUD mais les programmes des autres listes sont aussi des demandes des habitants. Nous attendons les réunions de concertation avec impatience.

Monsieur le Maire l'a annoncé dans la réunion sur la démocratie participative, celle-ci implique la co-construction. Elle l'attend.

Cependant ce projet ne fait pas état de projet culturel, la ville possède 3 lycées. Ce sont 5000 scolaires qui sont acteurs dans notre ville. Il ne suffit pas de parler de patrimoine. Dans le projet, il est fait état de décentralisation de La Villette, on peut envisager une décentralisation de Pompidou. Une ville de près de 20 000 habitants doit avoir une autre ambition culturelle, théâtre, expositions...

François PAGEAU rappelle que les élus du groupe Vivons Guérande Ecologique et Solidaire ont eu l'occasion de dire en Commission que ce projet semblait porter des idées et des valeurs intéressantes tant sur le plan social, qu'économique et environnemental. Néanmoins la déclinaison de ce projet leur semble un peu compliquée.

Il ne faudrait pas que ce projet ne soit qu'une usine à gaz qui ne débouche sur rien de concret.

Autre remarque : quelle sera l'utilité de l'agent chargé de l'animation commerciale ? Quid de sa complémentarité avec l'animateur du Centre-Ville ? Comment leurs périmètres d'intervention vont-ils se mettre en place ?

Monsieur le Maire prend note de ces remarques.

VOTE : Unanimité

La parole est cédée à Ghislaine HERVOCHE.

21 Convention de facturation de dépense résiduelle du transport des élèves pour la natation scolaire

Cette délibération ne suscite aucune remarque.

VOTE : Unanimité

La parole est donnée à Frédéric DUNET.

22 Dénomination de lieudit : Zone d'activités de Leniphen

François PAGEAU rappelle que la Commission « Travaux » s'est réunie le 18 mars dernier. Sur les quatre points inscrits à l'ordre du jour, 3 portaient sur des dénominations de rue. N'y a-t-il pas d'autres sujets plus importants à aborder dans une commune de 17 000 habitants ? Ne serait-ce qu'une information sur le suivi des travaux en cours et le recensement des travaux à venir.

S'agissant de la dénomination de voie, Frédéric DUNET précise que c'est un sujet que l'on doit soumettre en Commission avant de délibérer en Conseil Municipal. De plus, il n'ose imaginer les critiques qu'il aurait eues s'il avait choisi seul de manière autoritaire le nom de cette voie.

Pour ce qui concerne les autres thématiques évoquées par François PAGEAU, Frédéric DUNET informe le Conseil Municipal qu'il en est à l'écriture du calendrier des travaux en cours. Il ne voit pas d'objection à communiquer la liste des travaux d'entretien menés sur la Commune mais il y voit peu d'intérêt. En revanche, il considère plus enrichissant d'évoquer en Commission les dossiers structurants ou les aménagements de voirie d'une certaine envergure ou qui peuvent impacter le quotidien des Guérandais.

Il rassure François PAGEAU en lui disant que ces temps d'échanges en Commission sur des travaux d'aménagement se feront dès que les dossiers seront suffisamment avancés sur le plan technique.

VOTE : Unanimité

23 Dénomination de voie : Chemin de Livery

Cette délibération ne suscite aucune remarque.

VOTE : Unanimité

24 Convention avec GEO France Finance relative aux travaux d'isolation de la toiture-terrasse de la mairie

Cette délibération ne suscite aucune remarque.

VOTE : Xavier FOURNIER ne prend pas part au vote Unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire propose à Catherine BAILHACHE représentant le Groupe Guérande l'Avenir en Presqu'île de donner lecture de sa question écrite.

Catherine BAILHACHE fait lecture du texte suivant :

Constat :

Guérande entre dans le dispositif « petites Villes de Demain » et notre équipe s'en félicite.

C'est une Opération de Revalorisation des Territoires, (une ORT). Offres de commerces, de services et d'équipements, ville durable, dirigée vers le centre de la ville.

Guérande a de nombreux atouts, ils viennent d'être énumérés dans le document de l'ADDRN, la culture n'est cependant pas citée dans cette liste. Le patrimoine y est inclus...

Le coût à l'achat des locaux professionnels est extrêmement élevé : près de 2800€/m² en Intra Muros. Quant à la location, actuellement un local de 129m² est à louer pour 3000€ par mois !

Développement :

En étudiant ce dossier et l'ambition qu'il sous-tend, un lieu d'exception répond à cette idée et permettrait de réaliser les buts poursuivis :

-Intervenir sur l'habitat : Création de logements et de locaux commerciaux à des prix contenus.

-Valoriser le patrimoine, loger les classes du patrimoine, des résidences d'artistes... inclure un projet culturel, le CIAP.

-Créer un équipement de qualité en rénovant un équipement communal.

-Développer un soutien à l'artisanat en accord avec le caractère médiéval de notre cité.

Questionnement :

Ce lieu est le carré Saint-Jean au centre de l'Intra Muros.

Les surfaces de près de 1500m², appartiennent-elles encore à la ville ?

Où en est l'acte de vente ?

Pouvez-vous nous indiquer ce soir ce qu'il en est de ce bâtiment ? Quelles évolutions envisagez-vous au regard de ce nouveau projet ?

Catherine LACROIX apporte la réponse suivante :

Forte de son patrimoine exceptionnel et de ses labels nationaux Musée de France et Villes et Pays d'art et d'histoire, la Ville de Guérande va se lancer cette année, en concertation avec ses partenaires institutionnels, dans l'élaboration d'un document unique appelé Projet Scientifique et Culturel (PSC) global réunissant les grandes orientations et les stratégies des équipements patrimoniaux et culturels municipaux : la porte Saint-Michel, le musée municipal, le Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP) en lien avec la convention Ville d'art et d'histoire et la chapelle Saint-Jean.

Le Conseil municipal du 25 janvier dernier a voté à l'unanimité la délibération désignant les conseillers municipaux membres du comité de pilotage du PSC.

Plus tôt, en 2020, la Ville a également révisé son Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) aboutissant à une réflexion large avec les services de l'Etat sur la répartition de ses fonctions urbaines. L'orientation générale validée par le PSMV est d'articuler dans un souci de cohérence et d'attractivité certains équipements dans un parcours réunissant la porte Saint-Michel, les remparts et les bâtiments du quartier Saint-Jean.

La première phase de rédaction de ce PSC concerne donc en priorité ce parcours de visite entre la porte Saint-Michel et le futur musée municipal qui sera installé dans le bâtiment actuel de l'Ecole des Arts et du Patrimoine. Ce site accueille déjà aujourd'hui toutes les actions de sensibilisation des jeunes au patrimoine (visites, classes, ateliers du patrimoine) et les ateliers culturels de la Ville.

En parallèle et en imbrication, la Ville mène une réflexion particulière sur le devenir de l'îlot Saint-Jean regroupant les bâtiments dits du « carré Saint-Jean » et les espaces non bâtis de ce quartier.

Deux axes forts guident toute démarche de projet au sein de ce quartier :

